

**Actes du 30<sup>e</sup> Chapitre Général**

**de la**

**Société de Marie  
(Marianistes)**

# **Mission et culture**

**Dayton, Juillet 1991**





# TABLE DES MATIERES

N°		page
	Lettre du Supérieur Général	82
1	Introduction	85
4	Mission	87
19	Renouveau spirituel	97
26	Formation	101
31	Gouvernement	107
41	Affaires économiques	119
49	Appendice: Considérations financières	125

Dayton, Ohio  
20 juillet 1991

Chers Frères,

*Les membres du 30<sup>e</sup> Chapitre Général de la Société de Marie se sont rassemblés à Dayton, Ohio, sous la conduite de l'Esprit Saint et la protection de Marie, afin d'évaluer la fidélité de la Société à sa mission et d'établir les orientations pratiques pour notre vie et notre apostolat dans les cinq années à venir. Nos délibérations furent soutenues par la prière de nombreuses personnes et en particulier par la constante intercession de la "Communauté de prière" spéciale, partie intégrante de notre Chapitre.*

*Le Chapitre avait pris comme perspective de travail "la Communauté marianiste en mission dans la culture d'aujourd'hui". Cette perspective n'était pas tant une étude sur la culture en général ou sur les cultures particulières dans lesquelles nous vivons que l'examen de notre vie et de notre mission marianistes dans les cultures ambiantes.*

*Comme vous le noterez dans le document suivant, le Chapitre Général cherche à donner des conclusions et des orientations aussi précises que possible. Toutefois même les directives très concrètes se proposent de nous aider à vivre notre vie religieuse de telle manière qu'elle soit un signe évident de la présence de Dieu dans le monde d'aujourd'hui et que notre travail soit réellement évangéliste pour la culture de ce temps.*

*La tâche du Chapitre d'examiner et d'orienter notre vie et notre travail dans la culture d'aujourd'hui fut seulement le début d'une importante réflexion, d'une conversion et d'un ré-engagement de la Société de Marie dans le monde d'aujourd'hui. Chaque Province et chaque communauté doit continuer à marcher durant les cinq années à venir pour permettre à la grâce du Chapitre de se développer et de transformer notre vie et notre oeuvre.*

*On pourrait mentionner bien des signes de la présence active de l'Esprit Saint et de notre bienheureuse Mère durant ce Chapitre. Maintenant notre tâche à nous tous est d'être fidèles à la grâce reçue par la Société de Marie durant ce Chapitre et de continuer le discernement, la conversion et le ré-engagement que cela implique.*

*Fraternellement en Jésus, Marie, Joseph*

*Quentin Hakenewerth, S.M.*

**Quentin Hakenewerth, sm**  
**Supérieur Général**



# INTRODUCTION

- 1 Le Chapitre Général de 1991 appelle tous les membres de la Société de Marie à vivre plus profondément leur vie et leur mission marianistes selon l'esprit et la lettre de notre *Règle* et le nouvel appel adressé dans *Perspectives pour une nouvelle étape* en 1986. Nous menons notre vie dans des cultures nationales et régionales concrètes. Liés par notre engagement et guidés par notre charisme, nous sommes appelés à affronter ces cultures avec vigilance et audace en nous et autour de nous.

Comme communauté chrétienne, nous nous engageons d'abord envers la personne et la parole de Jésus, Fils de Marie. Comme communauté religieuse marianiste, nous nous engageons dans la vie consacrée à travers laquelle nous remplissons notre mission et évangélisons notre culture.

- 2 Le Chapitre n'a pu qu'amorcer un discernement qui doit se poursuivre dans chaque communauté. L'ouverture à l'Esprit Saint et l'écoute de la Parole de Dieu, à la manière de Marie et à son exemple, nous permettront de reconnaître l'action de Dieu dans les cultures et dans le monde où nous vivons. Ainsi nous pourrons annoncer avec clarté la Bonne Nouvelle du salut, nous identifiant à tout ce qui fait avancer le Royaume et rejetant ce qui entrave sa progression. De cette manière, nous pourrons remplir notre mission d'évangélisateurs à la suite du Christ, Fils de Marie.

Nous reconnaissons dans la culture contemporaine une grande avancée technologique, une plus grande attention aux droits de l'homme, le souci de construire la paix, une insistance sur l'égalité, une soif de libération personnelle et sociale, une aspiration à une transcendance et une prise de conscience des questions d'écologie... Dans cette même culture nous constatons une grande violence, le sécularisme, l'oppression du pauvre et du faible, une déshumanisation par la technique, l'individualisme, le manque d'engagement et la confusion morale. Plus que jamais se fait sentir le besoin du témoignage et de l'activité de communautés de religieux engagés comme tels.

L'esprit de pauvreté de Jésus, qui nous aide à nous identifier à nos frères et soeurs pauvres, nous conduit à un plus grand degré de simplicité, de travail et de générosité, en même temps qu'il nous amène à nous opposer au "consumérisme" asservissant et à l'injustice économique.

L'esprit d'obéissance de Jésus nous aide à acquérir le sens de la responsabilité et de la conscience sociale, en même temps qu'il nous conduit à dénoncer et à combattre l'individualisme et l'indifférence au bien commun.

L'esprit de chasteté de Jésus enrichit nos relations personnelles par l'amour de Dieu, en même temps qu'il dénonce les caricatures de l'amour et tout ce qui affaiblit un engagement dans la fidélité.

Professé dans un monde qui souvent exalte ce qui est temporaire et sans option déterminée et qui recherche la satisfaction instantanée comme le plus haut bien, notre voeu de stabilité nous consacre de façon permanente dans la Société à la mission de Marie: porter Jésus à tous les hommes et à toutes les cultures.

- 3** Nous sommes fiers de pouvoir servir l'Eglise et d'offrir avec humilité notre charisme marianiste dans toute sa richesse: former des personnes et des communautés de foi qui multiplient les chrétiens sous l'inspiration de Marie. Si nous voulons vivre profondément notre charisme dans le monde d'aujourd'hui, selon l'esprit du Père Chaminade, nous devons être des communautés de foi vivantes et rayonnantes et puiser dans notre inspiration fondatrice. Nous avons à vivre plus consciemment notre rôle au sein de la Famille Marianiste, à renouveler et à approfondir notre apostolat d'éducation de la foi dans toutes nos oeuvres et à développer et animer les groupes de laïques de la Famille Marianiste, travaillant avec eux à notre mission commune.

Comme Marie et en réponse aux défis du monde d'aujourd'hui, nous nous engageons totalement sur la voie mystérieuse de notre vocation (R 8).



# MISSION

- 4 En examinant notre mission, le Chapitre Général a voulu insister sur trois champs d'apostolat particuliers: les groupes de laïques de la Famille Marianiste, les oeuvres éducatives et les paroisses.

## A. LES GROUPES DE LAIQUES DE LA FAMILLE MARIANISTE

### Introduction

- 5 Nous sommes d'accord avec l'analyse, la description et les recommandations de *Perspectives pour une nouvelle étape* (n° 6 - 11), spécialement en ce qu'elles clarifient l'identité des groupes de laïques marianistes. Nos relations avec eux constituent un élément fondamental de notre identité et de notre mission: ce n'est pas seulement une activité apostolique parmi d'autres, c'est une disposition qui doit caractériser toutes nos activités apostoliques.

Comme les membres laïques de la Famille Marianiste sont habituellement en contact plus direct avec les réalités du monde et des diverses cultures dans lesquelles nous travaillons, ils représentent une grâce spéciale dans la culture d'aujourd'hui. Leur foi et leur expérience nous aident à analyser et à comprendre cette culture et, avec eux, nous sommes davantage capables de l'évangéliser.

Le profond impact d'une foi vécue en communauté dans l'esprit de Marie est signe d'espérance pour tous. Il l'est particulièrement:

- pour ceux qui aspirent à la solidarité alors qu'ils vivent dans des cultures éclatées du fait de l'individualisme;
- pour ceux qui aspirent à la vérité alors qu'ils sont paralysés par le scepticisme;

- pour ceux qui aspirent à une vie plus simple alors qu'ils étouffent sous le matérialisme.

Dans de telles cultures, la Famille Marianiste, au sein de l'Eglise locale, est un stimulant pour la réconciliation, la libération et la promotion du rôle authentique du laïcat dans l'Eglise.

- 6** Comme prochaine étape pour assumer notre part dans une féconde collaboration de toutes les branches de la Famille Marianiste, nous faisons les **recommandations** suivantes:

### **1. A l'Administration Générale**

Que soient favorisées des rencontres internationales et régionales d'assistants spirituels de groupes laïques de la Famille Marianiste (tant laïques que religieux) en vue d'assurer des échanges, des partages d'expérience, le soutien mutuel et une formation commune pour créer une plus grande unité dans la Famille Marianiste.

### **2. Aux Administrations Provinciales**

## **7 A) Collaboration dans la Famille Marianiste**

Que les Administrations Provinciales suscitent ou organisent progressivement une concertation régulière entre les responsables des diverses branches de la Famille Marianiste en vue de planifier une réelle collaboration pour la mission dans la région. Cette concertation se fera dans le respect de l'autonomie de chaque branche et dans un esprit d'*union sans confusion*.

Que dans toutes les oeuvres sous tutelle marianiste, les Administrations Provinciales accordent une attention spéciale à la diffusion du charisme du Père Chaminade auprès de tous ceux qui collaborent avec nous dans la mission. On profitera de toutes les occasions pour développer d'authentiques groupes de laïques marianistes parmi nos collaborateurs (dans l'esprit de *Perspectives pour une nouvelle étape* n° 8) et pour soutenir d'autres communautés chrétiennes proches de notre spiritualité.

## **B) Au niveau de la formation**

### **a) Formation d'animateurs**

Que l'on accorde une attention particulière à la formation d'animateurs (tant laïques que religieux) pour les Fraternités Marianistes. Cette formation peut être donnée aussi bien par des laïques que par des religieux de la Famille.

### **b) Formation initiale**

Que, pendant la période de formation initiale, nos frères apprennent à connaître la Famille Marianiste (R 6.10d) et, de la façon et au moment les plus appropriés, soient encouragés à participer à la vie d'une Fraternité Marianiste locale. On ne saurait trop leur recommander de réfléchir périodiquement sur leur expérience avec l'animateur (assistant spirituel) du groupe.

### **c) Formation permanente**

Que dans le cadre des programmes de formation continue, on invite les Frères à participer à la vie d'une Fraternité, à des sessions sur les diverses dimensions de la mission de la Famille Marianiste et sur les compétences nécessaires pour l'animation de ces groupes.

## **3. Aux communautés marianistes locales**

- 8** Que chaque communauté, en tant que telle, organise des réunions avec les Fraternités de son entourage pour échanger et collaborer en vue de la mission, ainsi que des partages de vie et de prière dans l'esprit de la Famille.  
Là où il n'existe pas encore de Fraternité, les communautés doivent tout faire pour en susciter.

## B. LES OEUVRES EDUCATIVES COMME MOYEN DE FORMATION DANS LA FOI

### Introduction

- 9 Le Chapitre Général reconnaît et soutient les religieux marianistes servant dans diverses activités apostoliques qui, toutes, contribuent à la formation dans la foi. En ce moment, cependant, ce Chapitre souhaite mettre l'accent sur les écoles, moyen privilégié dans la Société de Marie, pour la formation dans la foi. L'école catholique offre un contexte où s'opère en profondeur la rencontre de la culture et de la foi: la culture permet d'incarner la foi et la foi évangélise la culture.

Toute école est d'abord un lieu où sont transmis les éléments constitutifs d'une culture par les disciplines académiques. Pour nous, l'école doit être aussi une communauté de foi qui promeut les valeurs évangéliques par une annonce explicite de Jésus Christ comme Sauveur de tous les peuples du monde. Par l'école, nous visons la formation de toute la personne, faisant grandir, autant que possible, le nombre de ceux qui sont engagés à répandre l'Evangile. Grâce à notre composition mixte nous pouvons, spécialement dans l'école, constituer plus largement et plus efficacement la communauté éducative. A travers l'école donc, nous pouvons atteindre l'objectif le plus élevé de toute culture, la reconnaissance et la promotion de chaque personne dans ce qu'elle a d'unique au sein d'une communauté scolaire éclairée par la foi.

### Recommandations

- 10 1. Nous reconnaissons la valeur et l'actualité des observations et recommandations du Chapitre de 1986 sur l'apostolat de l'éducation. Nous voulons mettre l'accent de nouveau sur quelques recommandations particulières de *Perspectives pour une nouvelle étape* qui devraient être mieux vécues.

a) Toutes les recommandations du n° 34, spécialement:

- *amener les personnels à s'engager dans une recherche spirituelle personnelle et contribuer à l'éducation de la foi de la communauté éducative tout entière: élèves, services, anciens, adultes et parents (b);*
- *impliquer les professeurs laïques dans la spiritualité et l'apostolat marianistes (c);*
- *faire de l'école une école qui éduque vraiment, où maîtres et élèves ont le désir d'apprendre, la soif de la vérité pour elle-même, et par là contribuent au dialogue de la foi et de la culture (e);*
- *rendre l'école accessible à toutes les couches sociales (g).*

b) Les recommandations du n° 36:

- *Les Administrations Provinciales encourageront avec à propos les jeunes religieux à s'adonner à cet apostolat et souligneront l'importance du service de l'éducation, sans oublier les autres priorités apostoliques de la Province ni les capacités et les talents des individus.*

c) La recommandation du n° 37c:

- *créer au niveau provincial des commissions mixtes, de laïques et de religieux, pour coordonner les efforts de la Province et faire accéder les laïques aux postes de direction dans nos écoles.*

**11** 2. Toutes ces recommandations de 1986 demandent à être observées plus fidèlement; nous y ajoutons les suivantes:

- a) Que l'Assistant Général d'Instruction conduise une étude sur l'article 5.10 de la Règle, afin de déterminer la signification de l'expression: *l'apostolat de l'éducation, moyen privilégié d'évangélisation* pour la Société de Marie.

b) Que les Offices d'Instruction au niveau général et provincial encouragent professeurs et élèves à réfléchir de manière critique à leur culture. Nous demandons que sous la conduite de l'Office d'Instruction, chaque Province/Région analyse et évalue les éléments positifs et négatifs de sa culture, à la lumière de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église, et soumette un rapport à l'Assistant Général d'Instruction dont lui-même rendra compte au prochain Chapitre Général.

c) Que les Offices d'Instruction dans les Provinces et dans les Régions développent la Famille Marianiste dans les écoles et par les écoles.

## 12 3. Formation des directeurs de nos écoles:

Étant donné que de plus en plus de laïques assument des postes de direction dans nos écoles, nous recommandons d'intensifier l'impact apostolique de ces écoles de la manière suivante:

a) Dans la mesure où il nous revient de choisir les directeurs, faire un tel choix selon les critères de capacité professionnelle, de formation religieuse, de témoignage de vie personnelle, d'esprit marianiste.

b) Dans la mesure du possible, établir et mettre en œuvre dans chaque Province un plan de formation professionnelle et pastorale pour nos directeurs religieux et laïques.

c) Dans les écoles où le directeur est un laïque, faire en sorte que la communauté religieuse assure l'identité marianiste de l'école, apporte son soutien au directeur et collabore avec lui.

## 13 4. Travail avec les pauvres:

Étant donné l'appel toujours plus fort ces dernières années pour un apostolat auprès des pauvres, nous faisons les **recommandations** suivantes:

- a) Que nos écoles mettent en oeuvre des moyens concrets qui rendent professeurs et élèves plus conscients de toutes les formes de pauvreté, celle des autres comme la leur propre, grâce au contact direct avec les nécessiteux.
- b) Que toutes nos écoles mettent dans leur programme scolaire, d'une manière appropriée, l'enseignement social de l'Eglise.
- c) Que, dans la mesure du possible, les ressources humaines et matérielles des écoles soient ouvertes à d'autres, particulièrement aux pauvres.

## C. L'APOSTOLAT EN PAROISSE

### Introduction

- 14 Le Chapitre manifeste sa reconnaissance pour les progrès réalisés en plusieurs Provinces et Régions concernant les appels adressés par le Chapitre de 1986 (*Perspectives pour une nouvelle étape*) aux Marianistes qui travaillent dans les paroisses. Ce Chapitre de 1991 affirme notamment que les caractéristiques d'une paroisse marianiste précisées dans la Règle (15) ont été particulièrement utiles pour déterminer la manière dont une communauté marianiste doit animer une paroisse.

Cependant quelques difficultés font encore obstacle à une animation réellement marianiste des paroisses. Dans certains secteurs de la Société, par exemple, des paroisses continuent à être desservies par un prêtre marianiste vivant seul. Dans d'autres cas, la communauté marianiste engagée dans une paroisse se compose seulement de prêtres. Il arrive aussi que là où il y a des prêtres et des frères, la vie commune n'existe guère. Il nous faut remédier à de telles situations, si nous voulons que nos engagements dans ces paroisses soient vraiment marianistes.

Même si le Chapitre pense, à la suite de celui de 1986, que le travail en paroisse comme tel n'est pas le service spécifique que la vie religieuse doit offrir au Peuple de Dieu, du fait que *la vie religieuse relève moins de la hiérarchie de l'Eglise que de sa mission prophétique (Perspectives pour une nouvelle étape n°14)*, il continue à croire que l'apostolat paroissial peut être poursuivi par les Marianistes. En vue de renforcer le témoignage et le ministère des Marianistes en paroisse, ce Chapitre fait les **recommandations** suivantes:

- 15** 1. Que la communauté marianiste qui anime une paroisse manifeste le rôle prophétique de la vie religieuse:
- a) en garantissant dans le projet communautaire la vie commune;
  - b) en dénonçant, par notre vie de communauté et nos actes, les aspects de la culture qui font obstacle à l'Evangile;
  - c) en défendant et en soutenant la "cause de l'homme" telle qu'elle a été expliquée récemment par le pape Jean Paul II dans *Centesimus Annus*;
  - d) en manifestant en tant que communauté l'amour de Dieu, spécialement pour les pauvres et les marginalisés.
- 16** 2. Que la paroisse marianiste soit animée par une communauté de frères et de prêtres dans laquelle:
- a) le prêtre offre son ministère sacramentel d'abord à ses frères et vit parmi eux comme l'un d'entre eux;
  - b) les frères se consacrent spécialement au domaine de la science et de la culture, et au travail manuel et technique (R 13);
  - c) frères et prêtres ensemble travaillent à la formation dans la foi et animent la Famille Marianiste;



d) tous les membres de la communauté agissent en artisans de réconciliation dans le monde d'aujourd'hui déchiré par la division et la haine.

A noter que notre composition mixte peut parfois trouver une meilleure réalisation lorsque d'autres activités d'évangélisation, telles que des écoles et des centres spirituels, sont liées à l'apostolat de la paroisse.

**17** 3. Que la paroisse marianiste fasse grandir le rôle et la participation des laïques:

a) en créant des conseils paroissiaux ayant réelle autorité;

b) en formant des *personnes et des communautés qui, dans la foi, participent à la création d'une société juste et fraternelle* (R 5.16);

c) en promouvant, selon l'Évangile, la dignité de la femme dans la société et dans l'Église.

**18** 4. Enfin, le Chapitre recommande que les Assistants de Zèle, au niveau provincial et général, évaluent soigneusement durant les cinq prochaines années la façon dont les orientations de *Perspectives pour une nouvelle étape* n° 15 et les recommandations de ce Chapitre sont réalisées.



# RENOUVEAU SPIRITUEL

## Introduction

- 19** En tant que Marianistes, nous sommes appelés à évangéliser les cultures dans lesquelles nous vivons. A l'exemple de Marie, nous présentons le Christ comme le centre de toute culture et de toute vie humaine. Notre vie doit avoir ses racines dans l'Evangile et l'héritage de Guillaume-Joseph Chaminade, comme il est précisé dans la Règle. Il y a une façon d'être, de penser et d'agir marianiste; c'est cette façon d'être qui doit devenir notre culture.

Nous sommes aussi appelés à incarner notre charisme dans les différents milieux culturels où nous vivons. Une inculturation appropriée est une condition indispensable pour la croissance et le développement de la Société de Marie et pour l'enracinement dans la culture locale.

Notre vie entière est influencée par les cultures dans lesquelles nous vivons. Le Chapitre veut attirer notre attention sur trois domaines de notre vie qui sont particulièrement sensibles à l'influence puissante de la culture environnante: la foi, la vie de communauté et la pastorale des vocations.

## A. La Foi

- 20** La foi en Jésus Christ est le fondement de notre vie de baptisés et de Marianistes. Elle nous permet de faire un discernement évangélique sur les cultures dans lesquelles nous vivons. Elle nous permet d'y reconnaître la présence de l'Esprit et d'y identifier les signes d'espoir que nous sommes appelés à annoncer; en même temps, elle exige souvent de nous une attitude courageuse pour dénoncer de façon prophétique ce qui s'oppose à l'Evangile et qui est un affront à la dignité humaine.

Parmi les moyens de discernement, notre Règle nous fournit d'importants repères basés sur notre héritage spirituel et sur notre tradition.

- 21** C'est pourquoi le Chapitre Général réaffirme l'importance de la direction spirituelle pour tous les membres de la Société de Marie (R 61 et 4.14).

En plus, il demande aux Administrations Provinciales:

1. d'élaborer des programmes de renouveau spirituel impliquant tous les membres de la Province;
2. de prévoir la mise en oeuvre de programmes qui aident les religieux à croître dans leur vie de prière en mettant l'accent sur l'étude et la méditation de la Parole de Dieu (R 48, 54-58, 60);
3. de développer dans la Province une politique d'apostolat avec et pour les pauvres et les marginalisés comme chemin privilégié de renouveau spirituel.

## **B. La Vie de communauté**

- 22** Nous sommes convaincus qu'une vie communautaire dynamique selon notre esprit marianiste est essentielle au témoignage évangélique. Les Chapitres précédents se sont efforcés d'énoncer nos convictions sur la communauté. Nous sommes affrontés au même défi. La Règle ainsi que *Perspectives pour une nouvelle étape* tracent la voie de la vitalité communautaire: la direction, le dialogue, la participation, le respect de la personne. D'un autre côté, la consommation à outrance, l'individualisme, le relativisme moral et l'activisme qui sont l'apanage de la culture actuelle rongent la vie de communauté. Nous sommes appelés à être des hommes de prière, à vivre un style de vie simple, à avoir *un seul coeur et une seule âme*.

- 23** C'est pourquoi le Chapitre Général:

1. appelle tous les Marianistes à utiliser les divers types de direction mentionnés dans la Règle (R 40, 42 et 7.9);

2. demande que chaque communauté s'implique dans un processus de discernement sur son style de vie face à la culture environnante (R. 11, 67);
3. invite les Administrations Provinciales et les communautés à mettre en oeuvre les directives de la Règle et de *Perspectives pour une nouvelle étape* qui touchent la vie de communauté (R 26, 67 et 3.8);
4. recommande aux Administrations Provinciales de fournir l'occasion aux directeurs de recevoir une formation pour leur importante tâche et d'organiser des rencontres régulières pour leur soutien mutuel et leur formation continue (cf. § 27).

## C. Les vocations

- 24 La pastorale des vocations pose un grand défi à la Société de Marie et est source de beaucoup de préoccupation. Nous faisons nôtres les réflexions et les suggestions sur les vocations du chapitre 6 de *Perspectives pour une nouvelle étape*. Les vocations sont un don de Dieu, y compris dans la façon et le nombre qu'il choisit; cependant, il n'y a pas de doute que vivre la Règle dans la joie donnera un attrait particulier à la vocation marianiste.
- 25 C'est pourquoi le Chapitre Général:
1. demande à toute la Société de Marie, à la lumière de la Règle et de *Perspectives pour une nouvelle étape*, d'étudier les questions qui touchent la pastorale des vocations: la qualité de notre vie communautaire, la simplicité de notre vie, le sens de la mission, l'appel à la sainteté, la persévérance, notre identité mariale;
  2. invite les Administrations Provinciales à étudier cette importante question avec chaque communauté locale au cours des deux prochaines années;

3. recommande aux Administrations Provinciales de faire connaître aux membres de la Province le programme de formation et de former des religieux pour s'occuper de la pastorale des vocations et être directeurs spirituels pour les personnes en recherche.

# FORMATION

- 26 Le Chapitre a réfléchi sur la vie et la mission marianistes dans le contexte culturel actuel. Il a répondu aux motions des frères et examiné les rapports de l'Administration Générale. Il a retenu les points suivants dans le domaine de la formation: la formation continue, la formation sacerdotale et la formation des formateurs.

## A. Formation continue

- 27 Les religieux marianistes vivent au milieu de plusieurs cultures. Pour que notre culture religieuse et chrétienne ait la priorité qui lui est due, nous avons à être vigilants, dans notre vie selon l'Évangile, pour être plus audacieux dans notre mission apostolique. Pour confirmer les bons éléments de la culture ambiante, pour être comme un levain au milieu d'elle et pour résister à ses influences négatives, nous avons un besoin décisif de formation continue.

La Règle (surtout R 90, 4.11, 6.17 à 6.20) et *Perspectives pour une nouvelle étape* (n° 86 à 90) offrent d'amples suggestions et ressources pour la formation continue. Le Chapitre Général de 1991 réaffirme tout cela.

C'est à chaque religieux qu'incombe la responsabilité première de sa formation continue. Responsabilité implique toujours devoir de rendre compte (R 7.6). Le Chapitre Général estime que cette obligation de rendre compte doit être observée, dans la Société de Marie, d'une manière plus régulière. Pour aider chaque religieux dans son important devoir de formation, le Chapitre Général rappelle le rôle de la communauté dans la formation continue (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 89) et demande que les structures de la reddition de compte soient établies dans chaque communauté. Que les directeurs se rappellent leur rôle à cet égard (cf. R 6.19). Concrètement, le directeur soutient l'effort de formation de chacun des religieux de sa communauté, en discutant avec lui son plan de formation, au moins une fois l'an (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 89).

L'Administration Provinciale propose des moyens concrets pour aider les membres de la Province dans leur formation continue. De même, pour aider les directeurs dans leur responsabilité particulière, elle planifie des rencontres de directeurs au cours desquelles ils puissent partager entre eux, évaluer et soutenir les efforts de formation permanente parmi les religieux de leurs communautés (cf. § 23).

## B. Formation sacerdotale

### 1. Le discernement pour l'appel au sacerdoce

- 28 Bien que la décision finale concernant l'état de vie et le ministère spécifiques dans la Société de Marie soit prise par le Provincial (R 88), l'appel est une affaire qui relève d'un discernement bilatéral, c'est-à-dire d'un discernement de l'intéressé d'un côté, et de la communauté de l'autre. L'un et l'autre, intéressé et communauté, doivent se sentir heureux de constituer, par leur mutuelle décision, un signe de la vocation marianiste définitive. Une liste des aptitudes et des attitudes qui permettent de discerner la vocation de frère dans la Société de Marie est donnée dans le Directoire pour les *Eléments communs de la formation marianiste*, p. 24.

Pour le processus de discernement au ministère sacerdotal, le Chapitre Général **recommande** que, en collaboration avec les formateurs, l'Assistant de Zèle formule un plan qui:

- a) décrive les différentes étapes du discernement et en garantisse l'accomplissement: noviciat, temps des vœux temporaires, le moment de la consultation pour les vœux perpétuels (R 88) et le moment de la consultation précédant l'entrée au séminaire (R 6.14);
- b) indique des critères clairs pour aider ce discernement, déterminer les motivations profondes du choix et permettre une évaluation à chaque étape.



Dans ce processus de discernement, des critères tels que les suivants sont pris en compte:

- . le désir profond d'être "serviteur" de ses frères;
- . l'attachement à la vie de communauté et le souci de l'unité communautaire;
- . la capacité et le désir de se mettre au service de ses frères comme directeur spirituel, ministre des sacrements, serviteur de la Parole, en particulier par l'homélie;
- . le désir de connaître et de pratiquer la spiritualité et la doctrine marianistes;
- . une inclination et une aptitude à animer la prière liturgique et communautaire;
- . le sens de l'Eglise et la fidélité à l'Eglise;
- . le désir manifeste de travailler à la mission de la Province.

## **2. La formation du séminaire**

**29** Le Chapitre Général demande que ce soit l'Administration Générale qui approuve l'érection des séminaires. Elle fait une évaluation régulière selon les critères établis ci-dessous. Les séminaristes de la Société de Marie reçoivent leur formation dans ces maisons.

Pour établir ces maisons, on se réfère aux critères suivants:

1. Présence d'une communauté marianiste de formation.
2. Choix d'un lieu où les séminaristes puissent recevoir une solide formation théologique et spirituelle de base, propre à tous les prêtres dans l'Eglise et fidèle au magistère; en plus, la communauté de formation assure, par elle-même ou par d'autres, une formation en homilétique, en mariologie, au ministère liturgique et sacramentel; elle forme aussi à la pastorale

concrète, à la direction spirituelle et à l'animation spirituelle de groupes ou de communautés.

3. Formation à la doctrine et à la spiritualité marianistes, selon un programme commun.

4. Intégration de la spiritualité du sacerdoce dans la vie personnelle et accentuation du caractère spécifiquement religieux.

Pour enrichir la formation sacerdotale et favoriser une plus grande unité, le Chapitre encourage des programmes interculturels de formation, ouverts aussi aux religieux laïques, et cela en respectant la spécificité culturelle de chaque région.

### C. Formation des formateurs

**30** La Règle (R 83, 85, 6.11) demande que l'on prépare avec un soin particulier les personnes chargées de la formation, tâche fondamentale pour le présent et l'avenir. En conséquence, le Chapitre Général fait à l'Assistant de Zèle les **recommandations** suivantes:

1. Qu'en collaboration avec les responsables provinciaux et les directeurs de formation, il continue à développer les méthodes et les moyens permettant de mettre en pratique les *Eléments communs de la formation marianiste*, selon les régions et les niveaux de formation.

On tiendra des réunions régionales au moins tous les deux ans, et une réunion mondiale des formateurs d'ici le prochain Chapitre Général.

2. Qu'il révise la préparation initiale des formateurs à travers toute la Société de Marie et recommande des moyens aptes à améliorer leur préparation.

3. Le rôle des formateurs désignés et des maisons de formation est primordial. C'est pourquoi les mêmes principes et méthodes de formation devraient s'appliquer, selon les circonstances, dans toute communauté de manière qu'elle

devienne un lieu de formation continue, d'où pourront surgir de nouveaux formateurs. Le devoir de formation est ainsi relié à la vie de toute la Province et de tous les religieux.



# GOUVERNEMENT

## I. ORIENTATIONS POUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 31** Après avoir étudié et discuté les Rapports de l'Administration Générale et les Motions soumises par les Frères, le Chapitre Général, en application de ce que lui demande la Règle (R 7.19 g) a mis au point les **recommandations** suivantes, pour guider l'Administration Générale pendant les cinq années à venir. Ces recommandations sont énoncées comme des objectifs, et l'on fournit aussi les approches correspondantes que le Chapitre estime importantes pour leur réalisation. Le Chapitre s'en remet à la nouvelle Administration Générale du soin d'affiner ces objectifs et la manière de les atteindre au moment où elle planifiera son action.

### A. Objectifs primordiaux proposés à l'Administration Générale

- 32** Pour que la Société puisse répondre au défi qu'est la réalisation de notre mission dans la culture d'aujourd'hui, il est important que le Supérieur Général et le Conseil Général travaillent à cinq objectifs primordiaux au cours des cinq années à venir.

#### 1. Continuer à développer l'unité dans la Société (R 7.15 à 7.17)

- \* Utiliser la communication régulière, grâce aux Circulaires, aux visites et aux entrevues personnelles.
- \* Tous les membres du Conseil Général sont invités à cette communication, spécialement dans le domaine de leur compétence.

## **2. Soutien apporté aux Administrations Provinciales**

- \* Maintenir une étroite relation avec les Administrations Provinciales pour les appuyer, les encourager et les orienter dans leur tâche.
- \* Encourager la communication avec les Administrations Provinciales grâce à un échange d'informations ouvert et mutuel.

## **3. Exercer un "leadership" (autorité et animation) pour les nouvelles implantations**

- \* Stimuler et coordonner la coopération internationale dans les zones de nouvelles implantations (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 51).
- \* Evaluer les nouvelles implantations pour discerner ce qui pourrait être amélioré.

## **4. Exercer un "leadership" en vue de réaliser les restructurations appropriées des unités administratives**

- \* Réaliser une étude approfondie, pour en faire un rapport au Chapitre Général de 1996, en vue de savoir comment la Société de Marie pourrait être mieux organisée en unités administratives, de manière à renforcer son efficacité missionnaire et sa vitalité de de corps communautaire.
- \* Consulter les autres Ordres internationaux d'hommes et de femmes, pour voir comment ils organisent ou restructurent leurs unités administratives.

## **5. Discerner les meilleurs moyens de renforcer notre composition mixte dans la culture d'aujourd'hui et les mettre en oeuvre**

- \* Discerner en quoi la culture de nos pays et des Eglises locales peut menacer notre composition mixte.

\* Evaluer dans nos oeuvres apostoliques les facteurs qui pourraient menacer notre composition mixte et l'unité de notre vocation marianiste.

\* Travailler avec les Provinces, spécialement dans les zones de nouvelles implantations, afin d'accueillir et de former de futurs religieux laïques engagés dans des activités techniques et manuelles et de développer des oeuvres qui leur soient adaptées (R 13).

## **B. Pour l'Assistant de Zèle**

**33** Au cours des délibérations du Chapitre, quatre buts majeurs ont été considérés comme importants pour l'Assistant de Zèle.

### **1. Exercer un "leadership" pour la formation dans la Société**

a) Continuer à affiner les éléments communs de la formation initiale.

b) Préciser les éléments communs de la formation des prêtres et de celle des laïques, ainsi que de leur formation personnelle, de leur formation continue, et donner des critères pour le discernement de l'appel au sacerdoce dans la Société de Marie.

c) Promouvoir des rencontres régionales et internationales pour tous ceux qui sont responsables de formation.

d) Etudier la création d'une équipe interculturelle, mobile, composée de personnes qualifiées, religieux ou laïques de la Famille Marianiste, pour animer des sessions ou des stages dans les différentes régions qui en éprouvent davantage le besoin et qui en feront la demande.

## **2. Promouvoir l'estime du charisme marianiste**

- a) Poursuivre la publication des écrits du Fondateur selon d'authentiques critères historiques et scientifiques.
- b) Rassembler les éléments d'une histoire de la Société de Marie et mettre au point un plan en vue de la rédaction de cette histoire.
- c) Développer les moyens de communiquer le charisme marianiste, enrichi par les diverses cultures, et faire usage des possibilités techniques des moyens de communication.
- d) Encourager des sessions de formation interculturelle sur l'esprit marianiste dans nos divers centres déjà existants.
- e) Rechercher des personnes qualifiées dans tous les secteurs géographiques pour communiquer le charisme marianiste.

## **3. Animer la Famille Marianiste**

Continuer à approfondir la spiritualité et la mission de la Famille Marianiste et les relations entre les divers groupes qui la composent (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 11).

## **4. Discerner les directives à donner aux paroisses**

- a) Evaluer les paroisses "marianistes" selon les critères fournis par le Chapitre de 1986 (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 12 à 17).
- b) Dessiner le profil type de paroisses "marianistes" qui répondent à ces critères.



## **C. Pour l'Assistant d'Instruction**

**34** Au cours des délibérations du Chapitre, cinq buts majeurs ont été considérés comme importants pour l'Assistant d'Instruction.

### **1. Réaliser un état de la situation de nos écoles marianistes et oeuvres éducatives**

a) Réaliser un état statistique complet de nos écoles et de nos oeuvres d'éducation, en mentionnant:

- les niveaux et types d'éducation donnée,
- un profil type des élèves,
- un profil des professeurs marianistes et des professeurs séculiers,
- une estimation de l'étendue du service apporté aux pauvres par ces écoles.

b) Apprécier les facteurs sociaux et culturels qui conditionnent notre travail dans les écoles et autres oeuvres éducatives.

### **2. Formuler les directives à donner aux écoles marianistes et à nos oeuvres éducatives**

a) Etudier l'efficacité des différentes manières de promouvoir l'esprit marianiste dans nos écoles: nombre important ou réduit de religieux dans l'administration et l'enseignement, nouveaux modes de présence et d'action en l'absence de religieux...

b) Rassembler les informations sur l'intégration des collaborateurs séculiers dans notre mission éducative.

c) Informer les Provinces sur les nouvelles tendances en éducation provenant de diverses parties du monde.

### **3. Promouvoir la formation de collaborateurs laïques à l'esprit et aux perspectives éducatives marianistes**

- a) A partir des documents existants, réaliser une synthèse des éléments communs de notre tradition éducative et étudier comment ils prennent vie dans les diverses cultures où la Société est présente.
- b) Partager entre les Provinces les méthodes employées pour former les professeurs et les administrateurs de nos écoles à la tradition et aux perspectives marianistes de l'éducation.

### **4. Préciser les moyens à prendre pour que, dans les perspectives de l'éducation marianiste, on puisse faire face aux défis de la culture d'aujourd'hui**

Avec l'aide des Administrations Provinciales, d'autres marianistes et de spécialistes, fournir les réponses que, dans les perspectives de l'éducation marianiste, on devrait apporter aux défis de la culture d'aujourd'hui.

Les points à considérer sont :

- l'évangélisation et le travail pastoral dans les écoles chrétiennes;
- l'éducation à la justice et à la paix, dans le contexte de l'enseignement social de l'Eglise;
- la valeur et la dignité de la personne humaine ainsi que le respect de la vie;
- la préservation de l'environnement naturel;
- l'éducation sexuelle selon les valeurs de l'Évangile et en communion avec la tradition de l'Eglise;
- le rôle de l'éducation dans une culture et une société dominée par les médias.

## **5. Insister sur la formation à l'éducation dans les programmes de formation initiale**

- a) Préparer ceux qui commencent leur formation à s'engager dans les écoles marianistes et les oeuvres d'éducation.
- b) Veiller à préparer des religieux à exercer des charges de responsabilité dans nos écoles et nos oeuvres éducatives.

## **D. Pour l'Assistant de Travail**

**35** Au cours des délibérations du Chapitre, quatre points majeurs ont été considérés comme importants pour le Chef de Travail.

### **1. Renforcer le témoignage de pauvreté**

- a) Veiller à rendre plus efficace le témoignage de pauvreté dans notre style de vie personnelle et communautaire.
- b) Promouvoir le dévouement envers les pauvres et les nécessiteux (R 25 à 28; 2.6 à 2.20).

### **2. Promouvoir la prise de conscience de l'enseignement social de l'Eglise**

- a) Faire saisir comment l'enseignement social de l'Eglise peut avoir un impact sur notre vie marianiste; l'incorporer dans notre programme de formation.
- b) Faire connaître dans la Société les initiatives prises par les Provinces, les communautés et les oeuvres apostoliques pour appliquer l'enseignement social de l'Eglise.

### **3. Donner des directives aux oeuvres "Justice et Paix" de la Société de Marie**

- a) Faire l'évaluation de nos oeuvres "Justice et Paix" et mettre en oeuvre les moyens de nature à les rendre plus efficaces.
- b) Diffuser l'information à travers les Provinces sur les réalisations "Justice et Paix".

### **4. Assurer la gestion des ressources générales de la Société de Marie**

- a) Administrer le portefeuille et les autres ressources de l'Administration Générale en conformité avec les directives données par le Chapitre.
- b) Evaluer la gestion des ressources au niveau des Provinces et Régions de la Société.

## **II. L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET LE SECRETAIRE GENERAL**

**36** L'examen et l'évaluation des rapports de l'Administration Générale ont amené le Chapitre à souligner l'importance d'une bonne organisation au sein de l'Administration Générale.

Ainsi, le budget de l'Administration Générale devrait prévoir les sommes nécessaires pour assurer à tous les membres de l'Administration Générale l'aide de personnes compétentes, les services d'un secrétariat, l'équipement adéquat pour assurer l'information, les services de comptabilité et autres services auxiliaires nécessaires. On ne s'attend pas à ce que les membres de l'Administration Générale soient obligés d'assumer des tâches pour la bonne marche de la communauté de la maison générale.

- 37** Un des éléments essentiels du fonctionnement adéquat de l'Administration Générale est le Secrétaire Général. Afin de souligner le rôle clé du Secrétaire Général, le Chapitre a élaboré une description de ses fonctions à l'intention du Supérieur Général et voté le **Statut** suivant:

**Le Supérieur Général nomme le Secrétaire Général, après avoir consulté son Conseil et le Provincial concerné. Il approuve la description des fonctions du Secrétaire Général et le nomme normalement pour cinq ans.**

**A cause de l'importance de ce poste dans le fonctionnement de l'Administration Générale, il est demandé aux Provinciaux de mettre à la disposition du Supérieur Général une liste de candidats aptes à remplir ce rôle.**

### **III. LE CHAPITRE GENERAL DE 1996**

#### **A. Décision sur les observateurs et autres personnels du Chapitre**

##### **38 1. Les observateurs**

Les observateurs viennent de secteurs géographiques où la communauté marianiste commence à émerger. Ces observateurs peuvent apporter au Chapitre les perspectives des frères de ces secteurs où jaillit une nouvelle vie marianiste. Ils peuvent également recueillir eux-mêmes bien des informations sur la Société de Marie réunie en Chapitre et à l'oeuvre dans d'autres régions du monde.

Tout secteur géographique sur le point d'acquérir le statut de "Région" est apte à envoyer un observateur au Chapitre Général. *Sur le point d'acquérir le statut de "Région"* signifie que les Chapitres Provinciaux ou la Province qui couvre le secteur ont fait

une déclaration pour qu'il acquière ce statut, et que cette déclaration a été acceptée et ratifiée par l'Administration Générale. Pour qu'un secteur géographique puisse être considéré comme candidat à ce statut de "Région", il doit s'y trouver une maison de formation et ses membres doivent être au moins 15, dont au moins 5 originaires de ce secteur géographique. Le Chapitre Provincial concerné donnera les directives sur la manière de choisir cet observateur. L'Administration Provinciale confirmera ce choix et fera parvenir le nom de l'observateur à l'Administration Générale.

Les observateurs peuvent assister à toutes les sessions du Chapitre. Ils ont droit à la parole, mais non au vote.

**Les observateurs doivent satisfaire aux mêmes exigences que les autres membres du Chapitre (R 96).**

**Les frais découlant de la participation d'observateurs au Chapitre seront couverts par l'Administration Générale.**

## **39 2. Personnel auxiliaire**

Le personnel auxiliaire apporte des connaissances et des compétences particulières au Chapitre Général. Ces personnes apportent leur contribution selon que leurs compétences et leurs connaissances sont requises par le Chapitre.

Le Secrétaire Général et le Procureur font partie du personnel auxiliaire. L'Administration Générale et la Commission Préparatoire nomment d'autres membres du personnel auxiliaire, tels que traducteurs, secrétaires, etc., dans la mesure où ils sont nécessaires au fonctionnement du Chapitre.

## B. Préparation du Chapitre Général de 1996

- 40 Le Chapitre a confié au Supérieur Général et aux Assistants bien des points à étudier sur lesquels ils devront faire un rapport au Chapitre Général de 1996 comme, par exemple, la restructuration des unités administratives et d'autres tâches spécifiques assignées à chaque Assistant. Pour que le Chapitre Général de 1996 soit efficace, une étroite collaboration est requise entre l'Administration Générale et la Commission Préparatoire du Chapitre. Il est donc recommandé que les problèmes qui seront soumis au Chapitre de 1996 soient plus étroitement reliés au travail et aux rapports de l'Administration Générale.

Il est recommandé à l'Administration Générale de convoquer l'**Assemblée Générale de gouvernement** en 1993 ou 1994 pour passer en revue le travail que l'Administration Générale aura réalisé sur les points qui lui sont confiés par le Chapitre Général de 1991. L'**Assemblée Générale de gouvernement** devrait établir un plan préparatoire pour le Chapitre Général de 1996.





# AFFAIRES ECONOMIQUES

- 41 Sur recommandation de la Commission spéciale désignée pour l'étude de la situation financière de l'Administration Générale et de l'ensemble de la Société de Marie, le Chapitre Général a pris les décisions suivantes.

## A. Charges et produits de l'Administration Générale (1986-1991)

- 42
1. Le Chapitre félicite l'Administration Générale pour une gestion prudente de son budget opérationnel en dépit de l'augmentation de l'inflation et de la montée des prix en spirale.
  2. Le Chapitre estime bonne la méthode de distribution dans le budget "Justice et Paix", aussi bien que celui de "Marianist Mission". La commission confirme les principes généraux selon lesquels les fonds sont répartis; mais elle demande que l'existence et le fonctionnement de ces fonds soient davantage communiqués à travers la Société de Marie.
  3. Le Chapitre est satisfait de la réduction des contributions demandées aux Provinces par l'Administration Générale selon la recommandation du Chapitre de 1986.
  4. Le Chapitre félicite l'Administration Générale pour avoir résolu la question de la Cafareletta si longtemps pendante.
  5. Le Chapitre recommande que, dès que cela sera possible et faisable, les membres de la communauté de l'Administration Générale soient couverts par une assurance santé dans leur Province d'origine.
  6. Le Chapitre recommande que les activités caritatives de l'Administration Générale soient conduites de manière qu'elles ne créent pas une dépendance de la part des bénéficiaires, ou ralentissent l'indigénisation de la part des administrateurs locaux.

7. Le Chapitre recommande que l'Administration Générale continue à exercer son jugement au sujet des conduites des Provinces, en utilisant les 100 dollars annuels comme une base, tout en gardant à l'esprit que, outre son aspect financier, cette contribution est un signe d'engagement personnel.

Tout en étant consciente de l'inégalité provenant d'une contribution uniforme de la part des Provinces, la commission ne recommande pas la recherche d'une formule visant à redresser cette situation. La contribution actuelle est, en effet, assez modique et une aide de la part de l'Administration Générale est possible, de sorte que la contribution ne devrait représenter un fardeau pour aucune Province.

8. Le Chapitre recommande que le produit de la vente de la Cafaretta soit retiré du fonds spécial et intégré dans les placements généraux de l'Administration Générale et que les aides dispensées deviennent un point ordinaire du budget dit opérationnel.

## **B. Les placements**

- 43** 1. Nous suggérons que l'Administration Générale réunisse un groupe de personnes compétentes pour la conseiller dans la gestion de ses avoirs.
2. Nous suggérons que l'Administration Générale, assistée par ce groupe de personnes, prépare une politique d'ensemble écrite de placements qui serait revue périodiquement. Cette politique serait utilisée pour évaluer les performances de nos placements et de nos gestionnaires.

## **C. Les pratiques comptables**

- 44** 1. La comptabilité doit respecter le Plan comptable européen, mentionner à l'actif du bilan toutes les immobilisations au prix de revient (aménagements, matériel, prêt...) et tenir le portefeuille au prix d'achat (coût historique). Les plus-values et les moins-

values sont constatées à leur réalisation. Au passif, sont portés les amortissements calculés selon des taux adéquats.

2. La gestion des Fonds "Justice et Paix" et "Regina Mundi" doit permettre de constater au compte de résultats les "dons accordés" et les "revenus financiers" relatifs à ces "fonds", et ce, en lecture directe. Pour cela, il convient d'utiliser des comptes bancaires spécifiques.

## **D. Mise en oeuvre des directives du Chapitre Général de 1986 concernant l'Office de Travail**

45 1. Le Chapitre Général reconnaît, approuve et apprécie les efforts faits par l'Administration Générale pour appliquer les directives données par le Chapitre de 1986.

2. Le Chapitre Général suggère à l'Administration Générale d'imaginer une quelconque manière de mieux partager à l'ensemble de la Société de Marie les nouvelles des oeuvres marianistes et des différentes Provinces, tout particulièrement s'il s'agit d'oeuvres plus directement préoccupées par les questions de justice et de paix, ainsi que les informations concernant la répartition qu'elle fait des fonds "Marianist Mission" et "Justice et Paix".

## **E. Le produit de la vente de Regina Mundi**

46 a) Nous **recommandons** que les six orientations énoncées ci-dessous soient employées par l'Administration Générale pour la guider dans sa gestion financière générale et particulièrement dans l'usage de l'argent de Regina Mundi.

1. L'argent provenant de la vente de Regina Mundi devrait être gardé par l'Administration Générale comme un dépôt. Ces fonds pourraient être fondus avec les autres placements de l'Administration Générale, de manière à assurer le meilleur rendement (cf. les recommandations sur les placements). A

l'avenir, une partie du capital pourrait être retirée (jusqu'à 7 millions et demi de dollars), pour payer la construction ou l'achat d'une propriété et de bâtiments en vue de la formation et de l'éducation (par exemple, maison internationale d'études) selon ce qu'aurait approuvé l'Administration Générale, après consultation des Provinces.

2. Les revenus provenant des placements de l'Administration Générale devraient être employés à trois fins:

- \* le fonctionnement de l'Administration Générale;
- \* la formation et l'éducation des membres de la Société de Marie;
- \* le fonds "Justice et Paix".

3. L'Administration Générale devrait budgéter le revenu de ses placements pour son propre fonctionnement; que ce revenu soit suffisant pour que la première année (1992) la contribution des Provinces soit d'environ 100 dollars par membre.

4. En accordant des fonds pour la formation et l'éducation des membres de la Société de Marie, l'Administration Générale:

- \* devrait considérer d'abord les besoins provenant des secteurs de nouvelles implantations dans des pays économiquement moins développés;
- \* devrait accorder la préférence aux efforts s'étendant à toute la Société de Marie, ou au moins à plusieurs Provinces ensemble, telle qu'une maison internationale.

5. Au commencement de chaque année, l'Administration Générale devrait faire un budget pour chacun de ces objectifs, en se basant sur son jugement à l'égard de chacun de ces besoins. S'il se présente un surplus à la fin de l'année, il devrait alors être distribué grâce au fonds "Justice et Paix".

6. Il est entendu que l'Administration Générale peut prendre des mesures pour atteindre les fins décrites ci-dessus, mesures qui diminueraient la complexité de la comptabilité et de la gestion des placements.

**47** b) Nous **recommandons** que toutes les motions traitant de l'usage de l'argent "Regina Mundi" soient rejetées en faveur de notre proposition ci-dessus. Ces motions sont les suivantes:

19. Fonds de partage pour le développement du Bangladesh
20. Distribution des produits de la vente
22. Création d'un fonds pour la formation en Afrique francophone
30. Fonds de formation pour les religieux marianistes
31. Soutien à l'oeuvre de Monte Quemado, en Argentine.

Tout en recommandant leur rejet, nous notons que la visée de toutes ces motions peut être réalisée au moins partiellement par les décisions que prendra l'Administration Générale dans le cadre des orientations proposées.

## **F. Informations économiques recueillies auprès des Provinces**

**48** Le Chapitre recommande que l'Administration Générale inclue dans son Rapport au Chapitre une information appropriée sur chacune des Provinces.



# APPENDICE

## Considérations financières: perspectives de la Commission

- 49 Ce texte, qui est le commentaire présenté par la Commission du Temporel au Chapitre, a servi de toile de fond aux décisions du document des affaires économiques et il est la source d'une réflexion recommandée à tous les Marianistes. Ces considérations ne constituent pas un acte formel du Chapitre.

### A. Obstacles et points positifs pour notre mission dans la situation économique mondiale actuelle.

- 50 Au cours de la discussion de la Commission, nous avons souligné plusieurs tendances que nous voulons appuyer comme étant des aides pour notre mission, et nous avons attiré l'attention sur celles que nous croyons être des obstacles à nos efforts.

1. L'ordre économique actuel regarde la personne principalement comme producteur et consommateur. Comme Marianistes, nous devons considérer la personne dans son intégralité, ce qui implique sa dimension transcendante.

2. L'ordre économique mondial voit fondamentalement les résultats de son action en termes de bénéfices économiques. Comme Marianistes, nous devons considérer que notre mission cherche des résultats autres que purement économiques et doit prendre en compte d'autres perspectives.

3. L'ordre économique mondial prend toujours mieux en compte la nature, l'écologie, le milieu ambiant. Nous devons insister sur ces points.

4. La "consommation" est un objectif principal pour beaucoup de gens aujourd'hui. Nous ne devons pas appuyer cela, mais bien plutôt lutter contre.

5. L'ordre économique mondial crée des déséquilibres économiques entre les personnes, entre les nations, et même entre les couches sociales à l'intérieur de chaque pays. Nous devons encourager une plus grande égalité.

6. Les politiques commerciales internationales sont souvent au désavantage des pays en voie de développement, et même la générosité des pays donateurs n'atteint pas toujours ses buts. Le Fonds Monétaire International et la politique de la Banque Mondiale peuvent être profitables aux nations qui empruntent à long terme, mais à court terme, elles peuvent mettre en difficulté les gouvernements. Il est difficile d'assurer un développement économique sans un système politique stable.

La tendance actuelle d'apporter une aide comme une récompense accordée à "plus de démocratie" et pour des systèmes politiques de multipartisme peut aussi avoir un effet déstabilisant. Tandis qu'il est certainement souhaitable de promouvoir un plus grand respect des droits de l'homme, nous devons reconnaître que, dans diverses cultures, les formes de démocratie peuvent être variées.

Il n'y a pas de solutions faciles, mais nous devrions demeurer vigilants devant les plus grandes injustices et essayer de faire quelque chose à cet égard, au moins en faisant notre propre éducation.

7. Une partie du monde développé ne considère pas suffisamment les besoins du monde moins développé économiquement. Aussi cherchons-nous à:

- . maintenir l'aide économique accordée aux Régions et Unités marianistes existant dans les pays moins développés;

- . orienter principalement l'emploi du fonds "Marianist Mission" et du fonds "Justice et Paix" vers les pays économiquement moins développés.

8. Du point de vue de notre "culture" marianiste, les ressources économiques devraient être des moyens et non une fin. Pourtant elles sont un moyen très important et nous pensons que chaque



marianiste devrait être sensible à bien gérer les biens communautaires et à pratiquer la pauvreté personnelle.

9. Les progrès de la science et de la technique sont des points positifs; en général, ils permettent aux personnes d'améliorer leur qualité de vie (santé, communications, transports, éducation). Cependant il faut s'attacher:

. à ce que ces progrès servent à améliorer la personne humaine, sans la conduire à un hédonisme qui lui serait préjudiciable;

. à ce que toutes les personnes puissent bénéficier de ces avancées. Aujourd'hui ces fins ne sont pas pleinement atteintes, et dans notre apostolat nous devrions prendre soin d'indiquer la bonne relation de la personne aux biens matériels et l'importance d'une distribution équitable des ressources.

## **B. Préoccupations spécifiques émanant de notre vie marianiste**

**51** A partir de la *Règle*, de *Perspectives pour une nouvelle étape* et de la situation de la Société de Marie, nous relevons les principes suivants pour orienter notre travail:

1. Par notre vœu de pauvreté, nous voulons témoigner de notre détachement des biens matériels, du bon usage des ressources et de notre foi et confiance en Dieu. Les décisions que nous prenons relativement à l'administration de nos ressources financières devraient être en harmonie avec ces principes. Parce que les apparences peuvent influencer les personnes, nous avons le souci d'éviter tout ce qui peut paraître superflu ou excessif (R 25 à 26, 28, 109, 2.7, 2.18, 2.20).

2. Dans notre choix des oeuvres et dans l'administration de nos biens, nous sommes appelés à donner une préférence aux décisions qui profitent matériellement aux pauvres. Nous nous efforçons d'être généreux en partageant nos ressources avec

ceux qui sont dans le besoin (R 27, 2.11, 2.16, 2.17, 5.20; *Perspectives pour une nouvelle étape* 4, 42, *Appendice IIA* 3.4).

3. Actuellement, les Provinces et les Régions de la Société de Marie se trouvent dans des conditions économiques très variées. En général, les Provinces d'Europe, d'Amérique du Nord et du Japon disposent de fonds qui sont au moins suffisants pour les besoins internes et, dans la plupart des cas, permettent aussi d'apporter une aide importante à leurs apostolats et aux nouvelles implantations. Par contre, les Provinces et Régions d'Amérique Latine, d'Afrique et de l'Asie du Sud Est disposent de ressources très limitées.

Les Provinces, dans les pays économiquement développés, ont des effectifs plus importants, mais voient augmenter leur moyenne d'âge et diminuer leur nombre. Si ces tendances continuent, il se pourrait que leurs possibilités financières, après avoir atteint un certain sommet, se mettent à décliner d'ici quelques années. Les Provinces et les Régions dans les pays en voie de développement sont faibles en personnel, mais connaissent un accroissement rapide en pourcentage du nombre des religieux. A cause de leur jeunesse et des conditions économiques locales, elles ont de fortes dépenses de formation mais une capacité limitée à acquérir, par leur travail ou autrement, des ressources financières.

4. Les relations économiques entre les Provinces des pays développés et les Provinces des pays en voie de développement sont complexes par suite du désir d'équilibrer les deux aspects suivants:

a) partager généreusement nos ressources financières et assurer une bonne qualité de formation et d'éducation aux candidats provenant de ces pays;

b) préparer les Provinces et les Régions des pays en voie de développement à assumer leur autonomie, y compris l'autonomie financière.

D'après cela, il apparaît que l'Administration Générale et les Provinces des pays développés doivent se montrer prudentes dans l'aide apportée aux Unités dans les pays en voie de développement quant à :

- \* la formation et l'éducation des nouveaux membres;
- \* l'achat de terrains et la construction d'immeubles qui constitueront le patrimoine de ces Unités;
- \* l'établissement de "fonds" pour le soutien partiel de ces Unités.

Par ailleurs, en général, il ne semble pas qu'il soit prudent, pour l'Administration Générale et les Provinces des pays développés, de venir en aide aux Unités des pays en voie de développement :

- \* en prenant en charge les dépenses courantes des communautés actives;
- \* en prenant en charge les dépenses ordinaires des activités apostoliques.

Naturellement, il faudra prendre des décisions prudentes en tenant compte des situations particulières (*Perspectives pour une nouvelle étape* n° 45, 50, 53).

5. Les Provinces en pays développés autant que celles des pays en voie de développement sont interpellées sur la manière de vivre la pauvreté. Pour celles des pays développés, on a tendance à imaginer que les choses qu'on souhaite et désire sont des nécessités; et cela peut conduire à un style de vie confortable, qui diminue la portée prophétique. Pour celles des pays en voie de développement, le choix des moyens bien qu'ordinaires et même frugaux, eu égard aux pays développés, peut néanmoins nous éloigner de l'expérience de la plupart des gens et conduire à une compréhension incorrecte de la vie religieuse. Pareillement l'emploi, dans nos apostolats, de trop d'argent venant de l'extérieur peut créer une dépendance et même un obstacle à l'évangélisation (R 2.14, 2.19).

6. Alors que, dans nos apostolats, nous nous efforçons d'influencer les grands systèmes socio-économiques qui déterminent la distribution des ressources mondiales, nous reconnaissons qu'à court terme, nous n'avons qu'une faible possibilité d'en modifier le cours. Ainsi nous accordons une grande valeur à la vie communautaire intégrale, qui témoigne de la pauvreté et de l'importance des valeurs qui n'ont pas pour fin d'acquérir des biens. Nous croyons être de cette manière une "lampe sur le lampadaire" et produire ainsi un impact plus grand (R 2.7, 2.9, 2.10; *Perspectives pour une nouvelle étape* n° 41).

7. De même que nous appelons les autres à pratiquer justice et charité, nous aurons soin de revoir notre propre pratique pour nous assurer que nos relations à l'intérieur de nos institutions sont caractérisées par ces mêmes qualités (R 5.18; *Perspectives pour une nouvelle étape* n° 42).

8. Nous sommes appelés à évaluer notre pratique commune du vœu de pauvreté et la manière dont nous nous efforçons de réaliser cet idéal auquel nous avons été appelés par notre Règle et les décisions des Chapitres antérieurs (R 2.15, 7.13, 7.20).



# TABLE DES MATIERES

## Perspectives pour une nouvelle étape: Ariccia 1986

N°		page
1	Présentation	5
2	1. Notre mission aujourd'hui	7
6	A. Groupes laïques de la Famille Marianiste	11
12	B. L'apostolat paroissial	14
23	C. Centres spirituels et centres de retraite	18
29	D. L'apostolat en institution scolaire	20
38	E. Nouveaux efforts pour bâtir une société juste et fraternelle	25
45	F. Implantation marianiste en de nouvelles zones	29
56	2. Intégration de la spiritualité et de la mission	35
71	3. Vie de communauté	41
79	4. La Formation	45
95	5. La composition mixte	53
102	6. Vocations à la Société de Marie	57

N°	page
Conclusion	65
Appendices	67
1. Adaptation de notre Règle au Droit Canonique	67
2. Directives et orientations pour l'Office de Travail	69
3. Motions présentées au Chapitre Général de 1986	73

### **Mission et culture: Dayton 1991**

Lettre du Supérieur Général	82
1 Introduction	85
4 Mission	87
19 Renouveau spirituel	97
26 Formation	101
31 Gouvernement	107
41 Affaires économiques	119
49 Appendice: Considérations financières	125

Achévé d'imprimer en octobre 1991  
sur les presses de l'Imprimerie Saint-Paul  
55000 Bar le Duc, France  
Dépôt légal : octobre 1991  
N° 10-91-0939

